



Région & Département de la Guadeloupe

COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

RALLYE CULTUREL **Vendredi 26 octobre 2012** **DOSSIER DES PARTICIPANTS**

Le présent dossier s'adresse aux classes de CM2 souhaitant participer au rallye organisé par la ville dans le cimetière du bourg.

Il contient :

- Le règlement du rallye
- Une présentation synthétique du cimetière du bourg
- Le plan du cimetière
- Un lexique du vocabulaire funéraire courant utile aux participants.

REGLEMENT INTERIEUR DU RALLYE CULTUREL

Article 1 : La Direction des Services à la population de la Mairie de Morne-à-l'Eau, en collaboration avec la Direction de l'Education de la Jeunesse et de l'Animation, organise un rallye culturel dans le cadre de la 29^{ème} édition des *Journées européennes du patrimoine*. Cette animation a pour objectif de permettre aux participants de mieux connaître le patrimoine funéraire de la ville, en découvrant les sépultures remarquables du cimetière du bourg et certaines personnalités qui y sont inhumées.

Article 2 : La participation au rallye est ouverte aux élèves des classes de CM2 et des classes à double niveau CM1/CM2 de la commune de Morne-à-l'Eau. Des équipes de 10 à 15 élèves maximum seront ainsi constituées.

Article 3 : Le rallye se déroule le vendredi 26 octobre 2012 de 8 heures à 11 heures, dans les quatre premiers carrés du cimetière du bourg de Morne-à-l'Eau.

Article 4 : Chaque équipe est accueillie et accompagnée par un animateur pendant le rallye. Les participants prennent connaissance du présent règlement intérieur avant le rallye.

Article 5 : Le rallye se déroule en deux étapes qui doivent être réalisées en temps limité. La première étape porte sur des personnages célèbres ayant marqué l'histoire culturelle, sportive ou politique de la Guadeloupe, et la seconde sur des sépultures remarquables. Le départ du rallye est donné à l'entrée du cimetière après lecture du règlement intérieur par le responsable de l'organisation. Chaque équipe dispose d'un plan simplifié du cimetière, et d'une fiche de vocabulaire funéraire. Une enveloppe comportant un questionnaire est remise au début de chaque étape.

Pour la première étape, les équipes doivent se rendre en différents points des quatre premiers carrés du cimetière à l'aide du plan qui leur aura été fourni, afin de répondre aux questions contenues dans l'enveloppe. Une fois le questionnaire complété, les équipes le remettent à l'organisateur.

La seconde étape consiste pour les participants à répondre à des énigmes, sans avoir à se déplacer sur le site, en faisant appel à leurs connaissances personnelles. À la fin de la première étape, chaque équipe remet son questionnaire complété à l'organisateur et se voit attribuer une seconde enveloppe.

Article 6 : chaque question est notée sur un point. Sont récompensées, les trois équipes ayant remporté le plus de points.

La 1^{ère} équipe gagne 1 home cinéma, la seconde un caméscope, la troisième un appareil photo numérique.

Article 7 : Les participants doivent laisser les lieux dans l'état où ils les auront trouvés. Participer à ce rallye à vocation ludique et pédagogique implique une attitude loyale et le respect du site, des règles, du personnel encadrant et des autres participants. Si ces règles n'étaient pas respectées, les organisateurs se verraient dans l'obligation de sanctionner le participant en cause en l'excluant du rallye.

Article 8 : La participation à ce rallye suppose l'acceptation du présent règlement. Aucun renseignement sur les questions ne sera fourni par les organisateurs ou les animateurs du rallye. De même, les participants ne sont pas autorisés à utiliser d'autres documents ou supports que ceux qui leur sont fournis dans le cadre du rallye.

PRESENTATION DU CIMETIERE DU BOURG



Le Cimetière de Morne à l'eau a été implanté au moment de l'édification du nouveau bourg. C'est l'un des cimetières les plus visités en raison de son originalité et certainement de sa position stratégique par rapport au réseau routier.

On peut observer la forme en théâtre du cimetière et les carreaux noirs et blancs qui font son originalité.

La végétation est pratiquement absente de cette « ville » dans la ville.

Une procédure de classement va être lancée cette année pour protéger, sécuriser et mettre en valeur ce site remarquable de Morne à l'Eau.

SEPULTURE DE JABRUN



Une des plus anciennes sépultures du cimetière.

Eimar de JABRUN a été un des plus puissants propriétaire durant la période de l'esclavage.

Une grande section de la ville porte son nom.

Il a été maire de la commune de 1846-1848.

TOMBE DE CONQUES DE LAMBI

Historiquement les conques de lambi ont souvent été utilisés comme matériau pour l'édification des sépultures.

L'éloignement du cimetière du nouveau bourg avec le littoral n'a pas privilégié l'usage de ce matériau.





SEPULTURE ATYPIQUE

Cette sépulture relativement récente témoigne d'une architecture nouvelle ou moderne ou d'inspiration exotique.

Elle interpelle sur la nécessité d'une protection de la typicité du cimetière afin de ne pas perdre les valeurs qui fondent sa popularité.

L'une des plus majestueuses du cimetière.

Un véritable « petit immeuble » qui respecte particulièrement le damier noir et blanc.



SEPULTURE MOUTOUSSAMY

SEPULTURE J. BERTHELOT



Jack BERTHELOT est l'un des plus grands architectes de la Guadeloupe

Son ouvrage *Kaz antiyé* avec GAUME Martine est une référence de l'habitat caribéen.

Il est notamment le concepteur de l'hôtel de ville des Abymes et du Musée E. CLERC.

Il décède tragiquement en 1984

SEPULTURE DE COLOMBO



Sépulture de la famille Colombo (mère et fille) disparue lors du tragique incendie de Pointe à Pitre

L'architecture « moderne » et la qualité des matériaux utilisés marquent les visiteurs.

SEPULTURE G. ARCHIMEDE

Gerty ARCHIMEDE Avocate monument de la politique Guadeloupéenne.

Première femme députée de Guadeloupe.

Militante féministe s'est battue pour l'application de la sécurité sociale et de la retraite pour les femmes en Guadeloupe



SEPULTURE ADELAÏDE

Sépulture de M. Estonnel ADELAÏDE maire de Morne à l'Eau entre 1886-1887

PETIT LEXIQUE DU VOCABULAIRE FUNERAIRE

Caveau : (nom commun masculin) construction aménagée dans un cimetière où on enterre un ou plusieurs défunts. Il peut avoir un ou plusieurs loges (compartiments).

Défunt : (nom commun masculin) qui est mort. (Synonyme : décédé)

Funérailles : (nom commun féminin pluriel) cérémonie en l'honneur d'un mort. (Synonyme : obsèques)

Funéraire : (adjectif) relatif aux funérailles, aux tombes

Inhumer : (verbe) mettre un corps humain en terre, enterrer (contraire : exhumer)

Sépulture : (nom commun féminin) lieu où on inhume les corps. Une tombe, un caveau sont des sépultures

Carré : (nom commun masculin) pour permettre de situer les sépultures, le cimetière est découpé en plusieurs espaces que l'on appelle carrés. Un carré correspond à un ensemble de sépultures. On peut ainsi attribuer une adresse à chaque sépulture. L'adresse est un numéro qui se décompose comme suit :

Le numéro du cimetière (1 = le cimetière du bourg ; 2 = le cimetière de Vieux-Bourg)

Le numéro du carré (de 1 à 10)

Un numéro d'ordre.

Exemple : la tombe n° 1- 08 – 56 se trouve au cimetière du bourg, dans le carré 8, et porte le n° 56

Tombe : (nom commun féminin) endroit où un mort est enterré, qui peut être recouvert de terre, d'une dalle, de pierre, de marbre, etc